



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



BULLETIN DE RENTRÉE

Année scolaire 2026 — 2027

Lycée Polyvalent de Bois d'Olive

112, avenue Laurent Vergès — 97432 Ravine des Cabris

Académie de La Réunion

SOMMAIRE

LE MOT DU PROVISEUR	4
FICHE ÉTABLISSEMENT	5
LES PERSONNELS	6
LES PERSONNELS ENSEIGNANTS	8
ORGANISATION DE LA RENTRÉE 2026.....	13
Lundi 17 août 2026 — Rentrée des personnels	13
Mardi 18 août 2026 — Rentrée des élèves	13
Points « orientation » à traiter pour les élèves de 2GT.....	14
Mercredi 19 août 2026 — Début des cours	14
Samedi 22 août 2026 — Accueil des parents et des élèves	14
LES PROFESSEURS PRINCIPAUX	15
LES PROFESSEURS COORDONNATEURS	17
LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2026-2029	18
Axe 1 — Un lycée pour s'épanouir et réussir ensemble.....	18
Axe 2 — Un lycée ouvert sur sa région et sur le monde	18
Axe 3 — Former des citoyens du XXI ^e siècle	18
LE SERVICE DE LA GESTION.....	19
Clés de salle et ouverture du portail	19
Utilisation et aménagement des salles.....	19
Crédits pédagogiques	19
Projets de sorties pédagogiques.....	20
Accès au restaurant scolaire.....	20
LE SERVICE DE SANTÉ — L'INFIRMERIE	21
Fonctionnement	21
Médicaments.....	21
Maladie chronique et handicap.....	21
Évacuation des élèves.....	21
Information santé	21
Contraception d'urgence.....	21
EPS et inaptitude	21
Numéros utiles.....	21
LES FONDS SOCIAUX (LYCÉEN ET CANTINES)	22
MODE D'EMPLOI DE LA VIE SCOLAIRE.....	23
Absences des élèves	23
Appel en ligne	23

Référents par classe.....	23
Professeur principal et suivi des élèves.....	23
Punitions.....	23
Sanctions.....	24
Exclusion exceptionnelle de cours.....	24
Retards.....	24
Infirmierie.....	25
Autres points.....	25
CHARTE INFORMATIQUE ET INTERNET	26
Extrait de la charte relatif au RGPD	26
CHARTE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE.....	28
La République est laïque.....	28
L'École est laïque	28
ANNEXES.....	29
Annexe 1 — Accès à l'établissement via le téléphone personnel	29
Annexe 2 — Note de service : prêt de matériels.....	31
Annexe 3 — Résultats des examens.....	32
Annexe 4 — Découpage de l'année scolaire	38
Annexe 5 — Rapport de stage de fin de seconde.....	38

LE MOT DU PROVISEUR

Madame, Monsieur,

Chers élèves, chers parents, chers personnels,

C'est avec beaucoup de plaisir et d'engagement que je prends mes fonctions de Proviseur du **Lycée polyvalent de Bois d'Olive** et que je vous adresse ce premier mot de rentrée.

Une nouvelle année scolaire s'ouvre, porteuse de projets, d'ambitions et, je l'espère, de nombreuses réussites. Je souhaite qu'elle soit pour chacun une année de **réussite, d'épanouissement et de confiance**, dans un établissement où chacun trouve sa place et peut donner le meilleur de lui-même.

Le lycée de Bois d'Olive dispose de nombreux atouts : la diversité et la richesse de son offre de formation, la qualité de ses équipes, son ouverture sur son environnement et, surtout, **des résultats aux examens qui témoignent de l'engagement quotidien de l'ensemble de la communauté éducative**. Ces réussites sont collectives et constituent un point d'appui solide pour continuer à progresser.

Un proverbe africain dit que : « *Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin* ». Pour cette nouvelle année, je souhaite donc que nous nous inscrivions pleinement dans une **communication positive, respectueuse et constructive**, fondée sur l'écoute, le dialogue et le travail collaboratif. Le respect des personnes, comme le respect des textes réglementaires, des missions et des responsabilités de chacun, constitue le cadre indispensable à notre action collective. **La cohérence de nos décisions, de nos pratiques et de nos paroles est une condition essentielle de la confiance et de la réussite de nos élèves.**

Notre boussole restera naturellement notre **projet d'établissement**, autour de ses axes prioritaires : accompagner chaque élève vers la réussite et l'ambition, favoriser son épanouissement et son ouverture, renforcer l'inclusion et l'égalité des chances, et préparer chacun à une insertion citoyenne et professionnelle réussie.

Je souhaite consacrer cette première année à **l'écoute et au dialogue**, afin de mieux connaître les forces, les attentes et les besoins de notre établissement. Il nous appartiendra ensuite de construire ensemble une **feuille de route partagée**, réaliste et ambitieuse, qui permette de donner encore davantage de visibilité et de cohérence à nos actions.

Parmi les pistes de développement qui pourront être explorées, le potentiel du lycée dans le champ de **l'innovation et des formations liées à la construction et à l'énergie en milieu tropical** me paraît particulièrement intéressant. Notre territoire constitue à cet égard un formidable laboratoire : il nous appartient de faire de nos formations une réponse aux enjeux économiques, environnementaux et technologiques de La Réunion et de l'océan Indien.

Je formule le vœu que cette année soit placée sous le signe de **la confiance, de la coopération, de l'exigence et de la bienveillance**. L'intelligence collective commence lorsque nous comprenons que la réussite de chacun contribue à la réussite de tous. C'est donc ensemble, dans le respect de chacun et avec une ambition commune pour nos élèves, que nous ferons du Lycée polyvalent de Bois d'Olive un établissement toujours plus performant, ouvert et reconnu.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle rentrée et une excellente année scolaire, riche de réussites et de projets partagés.

Jean-François FAYS

Proviseur

FICHE ÉTABLISSEMENT

Établissement	Lycée Polyvalent de Bois d'Olive
Adresse	112, avenue Laurent Vergès 97432 Ravine des Cabris
Téléphone	02 62 49 89 60
Courriel	ce.9741206t@ac-reunion.fr
REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
Région — titulaire	Mme GOBALOO-ERAMBRANPOULLE Virginie
Région — suppléant	M. MARATCHIA Jean-Bernard
Conseil municipal	Mme PAPY Anne-Marie
SERVICES AUX ÉLÈVES	
Restauration	Satellite en liaison froide — cuisine centrale de rattachement : lycée Ambroise Vollard (Saint-Pierre) Double file depuis la rentrée 2024, avec partie cafétéria
Internat	Non — rattachement aux lycées Ambroise Vollard, Antoine Roussin et Roland Garros
Maison des lycéens	Oui

LES PERSONNELS

Lycée Polyvalent de Bois d'Olive — Année scolaire 2026-2027

Fonction	Personnel
ÉQUIPE DE DIRECTION	
Proviseur	M. FAYS
Proviseur adjoint	M. EL KHATTARI
Secrétaire général	M. DELACOUR
DDFPT	M. DIJOUX
Assistant DDFPT	M. PERRAUD
SECRÉTARIATS	
Secrétariat de direction	Mme CLAIN
Secrétariat de gestion	Mme DIJOUX Océane (SAENES) · Mme PERINAYAGOM
Secrétariat élèves	Mme BASSOURANAICK
LABORATOIRE	
Personnels de laboratoire	Mme INDIANA · M. NATIVEL · M. VELIA
VIE SCOLAIRE	
CPE	Mme REYNAUD · M. BONNAUD
APS	M. MARTIAL Steven
AED	M. THIANCOURT Cédric · Mme LALLEMAND Christelle · Mme FULMART LABAURE Dolyne · M. MEDAR Vincent · Mme MOUTIAPOULLE Anne-Laure · Mme BOYER Marine · Mme IMARE Lauriane · Mme JAMIN Marlène · M. GOUSALO Jordan
ASSISTANTS PÉDAGOGIQUES	
Mathématiques	Mme KUNDER · M. LAKERMANCE
Lettres	Mme LASSALLE – M. VIRGINIUS
C.D.I.	
Professeure documentaliste	Mme DAVIGNON
Assistante	Mme FAVRE
SANTÉ	
Médecin scolaire	Mme NEGOUAI
Infirmière	Mme BRETTIER
SOCIAL ET INCLUSION	
Enseignante référente	Mme COMBES
Assistante sociale	Mme MOREAU
Psychologues de l'Éducation Nationale (PSY-EN)	Mme PHILIPPE · Mme DELOBEL

Fonction	Personnel
NUMÉRIQUE	
Assistants Maintenance Informatique (AMI)	M. FONTAINE · M. MANSINCAL
ATICE — Numerisak	M. QUERE
ATTEE RÉGION	
Responsables d'encadrement	M. NICOLE · M. CARPIN
Chef de cuisine	M. LEBON
Agent d'accueil	Mme SEMERLE
Agents	Mme BOILLY Erika · Mme CORRE Joëlle · M. EPIPHANA Gianni · M. LAMOLY Patrick · M. LAURET Lilian · M. MAHO Jean-Louis · Mme MANGUE Monia · M. MARCHAND Pascal · Mme PERRAUD Céline · Mme ROBERT Gabrielle · M. SAUDIN Henri-Claude · M. PRUGNIERES Rodolphe · Mme FONTAINE Isabelle · M. NASSIBOU Patrick · Mme VAITILINGOM Florence · M. TAILY Patrick · M. BELLO Christophe · M. BARET Florent · M. BOSTRALE Frédéric · M. DAVID Hoareau · M. DAILLEU Brice · M. DOMITIEN Yoni · M. LIN-HOUN-TCHEN Nathan

LES PERSONNELS ENSEIGNANTS

Civilité	Nom	Prénom
ANGLAIS		
Mme	ARIBAUD	
Mme	PAUS	
Mme	DJENDER	
Mme	K BIDI	
Mme	MUSSARD	
M.	PLUIES	
Mme	SERY	
Mme	TERGEMINA	
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE		
M.	GEORGET	
M.	HOAREAU	
M.	LINCOU	
Mme	MIGNOQUET	
M.	GAUTIER	
M.	SANDRE	
ARTS GRAPHIQUES		
	Poste à pourvoir — Temps plein	
ARTS APPLIQUÉS		
Mme	GOUZY	
DESSIN — ART		
Mme	LEGER	
Mme	SCHEHR	
ESPAGNOL		
Mme	BANDAMA ATIAMA	
M.	ETHEVE	
M.	RODRIGUES	
Mme	SANCHEZ	
ALLEMAND		
Mme	BART	
HISTOIRE-GÉOGRAPHIE		

Civilité	Nom	Prénom
M.	GABORIEAU	
M.	RINGWALD	
Mme	TEVANE	
M.	HOUOT	
Mme	MAILLARD	
Mme	MELCHIOR	
M.	WISSE	
Mme	ROGER DUBARD	
LETTRES — HISTOIRE-GÉOGRAPHIE		
M.	CORRE	
M.	JULIENNE	
Mme	LEBON	
Mme	COURTIS	
LETTRES — ANGLAIS		
Mme	CHEN-YIN-HU	
Mme	VAITILINGOM	
LETTRES CLASSIQUES		
Mme	TURPIN	
LETTRES MODERNES		
Mme	CLOTILDE	
Mme	MURAT	
Mme	HAUX	
Mme	PAYET	
Mme	POUZET	
Mme	BARBEROT	
Mme	BOSSARD	
Mme	ROUELLE	
MATHÉMATIQUES		
M.	AROULDASSOU	
M.	AUBRY	
Mme	BOVALO	
Mme	DARID	

Civilité	Nom	Prénom
Mme	DURAND	
Mme	THALOUARN	
M.	VAITILINGOM	
Mme	STUBLER	
PHILOSOPHIE		
Mme	DALMON	
M.	MERLIER	
Mme	HOARAU	
SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES		
M.	CHAHINIAN	
M.	MARMOL	
Mme	PRANEUF-REY	
SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES		
M.	BARREAU	
M.	DUCROS	
M.	GANGNANT	
M.	HOARAU	
Mme	LIOGIER	
M.	PEPE	
M.	TURPIN	
M.	VIGNE	
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE		
Mme	ANDRE	
M.	BEJOINT	
Mme	BIOTTEAU	
Mme	CORNEC	
Mme	JAMAL-BEY	
MATHÉMATIQUES — SCIENCES PHYSIQUES		
Mme	AH-HU	
M.	FRAISE	
M.	HOARAU	
M.	NASSIBOU	

Civilité	Nom	Prénom
Mme	ROGER	
GESTION — CONSTRUCTION ÉCONOMIE		
M.	RABEYRIN	
M.	M'JIMAR	
M.	VITRY	
GESTION — CONSTRUCTION RÉALISATION		
M.	DAUVERCHAIN	
M.	DORVAL	
M.	GONTHIER	
M.	MARTIN	
SII — INGÉNIERIE MÉCANIQUE		
M.	CALPETARD	
SII — INGÉNIERIE CONSTRUCTION		
M.	CHAUSI	
M.	CLAIN	
M.	GUEGAN	
Mme	LEROY	
M.	RAMALINGOM	
M.	ETHEVE	
SII — INGÉNIERIE ÉLECTRIQUE		
M.	LESPORT	
M.	MAILLARD	
SII — OPTION INGÉNIERIE INFORMATIQUE		
M.	FERNANDES	
GÉNIE THERMIQUE		
M.	JAURES	
M.	MAILLOT	
M.	SINAMA	
M.	CODARBOX	
M.	LAGRANGE	
BMP GESTION-ADMINISTRATION (P8039)		
Mme	TAZEROUT	
BIOTECHNOLOGIE		

Civilité	Nom	Prénom
Mme	MEYNIEUX	
BMP BIOTECHNOLOGIE		
—	Poste à pourvoir — 4,5h	—
PEINTURE — REVÊTEMENT		
Mme	BESSON	
M.	BOULANT	
M.	CARO	
M.	LITKOWSKI	
M.	POMAREDE	
M.	SAMINADIN	
DGEMC		
Mme	DIOME	
ULIS		
M.	BERTRAND	
PHYSIQUE ET ÉLECTRICITÉ APPLIQUÉES		
M.	DARID	
M.	PAVADEPOULLE	
PLÂTRERIE		
M.	VINGUETAMA	
BMP ÉCONOMIE-GESTION (L8011)		
—	Poste à pourvoir — 4h	—

ORGANISATION DE LA RENTRÉE 2026

Lundi 17 août 2026 — Rentrée des personnels

Matinée

Horaire	Activité
08h00 — 09h00	Accueil café / petit-déjeuner (devant le réfectoire)
09h00 — 10h00	Réunion plénière avec l'ensemble des personnels (réfectoire)
10h15 — 11h30	Réunion des personnels de vie scolaire + CPE (Maison des lycéens)
10h15 — 12h15	Conseil d'enseignement LGT (Bâtiment A uniquement) Réunion de tous les enseignants de la SEP / BTS (salle E210 — M. DIJOUX René Paul)
12h30 — 14h00	Repas (devant le réfectoire)

Après-midi — 14h15 à 16h15 : travail en ateliers

Atelier	Animateur / Salle
14h15 — 15h15 : Gestion des absences (à destination des personnels volontaires)	CPE / Salle E210
15h15 — 16h15 : Élèves relevant de la MDPH	AESH + Coord. ULIS + CPE + infirmière / Salle E210
14h15 — 16h15 : Erasmus+ (à destination des personnels volontaires)	Mme SERY, Mme CORNEC, Mme ROGER / salle E211
14h15 — 16h15 : Projets 2027 ayant reçu un avis favorable (organisation par classe : 3 sorties maximum par classe et par an)	Mme MELCHIOR — E212
14h15 — 16h15 : Formation Pronote (à destination des personnels volontaires)	M. SINAMA — salle informatique E209
14h15 — 16h15 : Semaine d'intégration (SEP / BTS) — ensemble des personnels de la SEP et du BTS	M. DIJOUX — E207
14h15 — 16h15 : Utilisation de l'IA et fraude (à destination des personnels volontaires)	Mme MUSSARD — MOD3
14h15 — 14h45 : PP de 2nde GT : préparation de l'intervention en classe	Proviseur adjoint — salle de réunion, bâtiment E
14h45 — 16h15 : Planning d'organisation de l'année (à destination des coordinateurs et personnels volontaires)	Proviseur adjoint — salle de réunion, bâtiment E

Mardi 18 août 2026 — Rentrée des élèves

Pour information :

- Les bus seront disponibles uniquement le matin et le soir. Pas de bus en milieu de journée (uniquement le 18/08/2026).
- Le service de restauration débutera le jeudi 20 août 2026.

Accueil devant le réfectoire par la CPE, les professeurs principaux, l'équipe de direction et les équipes pédagogiques. Les salles dédiées figurent au chapitre « Les professeurs principaux » (p. 15 et 16).

Horaire	Niveaux accueillis
MATIN	
07h30 — 11h30	2ndes GT (test d'anglais de 10h30 à 11h30)
08h00 — 11h30	1re année de CAP CRTP
08h30 — 11h30	1re année de CAP MPI
09h00 — 11h30	1re année de CAP SDG
09h30 — 11h30	1re année de BMA
10h00 — 11h30	2ndes professionnelles et 1re année de BTS + CS
APRÈS-MIDI	
13h00 — 16h00	2e année de CAP (CRTP — MPI — SDG) 1res et Terminales professionnelles 1res et Terminales GT 2e année de BTS 2e année de BMA

Points « orientation » à traiter pour les élèves de 2GT

- Droit à l'erreur
- Passerelles
- Choix des enseignements de spécialité
- Horizons 21
- Stage d'immersion
- Stage de fin d'année

Mercredi 19 août 2026 — Début des cours

Début des cours pour l'ensemble des élèves, selon les emplois du temps.

Samedi 22 août 2026 — Accueil des parents et des élèves

Lieu : Réfectoire. Participants : chef d'établissement, adjoint, secrétaire général, DDFPT, service de santé et service social, CPE, PSY-EN, PP.

Horaire	Classes concernées
07h30 — 08h45	De la 2°1 à la 2°5
09h00 — 10h15	De la 2°6 à la 2°11
10h30 — 11h45	Entrants de CAP, Bac Pro et BMA

Durant le 1er trimestre, les PSY-EN passent dans toutes les classes GT et PRO, avec la présence du PP pour donner les grandes lignes de l'orientation de l'année.

LES PROFESSEURS PRINCIPAUX

Salles d'accueil des élèves — mardi 18 août 2026.

Classe	Professeur(s) principal(aux)	Salle d'accueil
BTS (6)		
1BTS FABC	M. RABEYRIN	E206
1BTS FED	M. JAURES	E213
1BTS MEC	M. VITRY	E204
2BTS FABC	M. GUEGAN	E206
2BTS FED	M. LAGRANGE	E213
2BTS MEC	M. ETHEVE	E204
GÉNÉRAL (22)		
1G1	Mme MELCHIOR	A203
1G2	M. ETHEVE	A204
1G3	Mme ANDRE	A205
1G4	M. VIGNE	A206
1G5	Mme TEVANEE	A207
1G6	Mme ROGER DUBARD	A208
2DE01	M. AUBRY	A203
2DE02	M. HOARAU	A204
2DE03	Mme PAYET	A205
2DE04	Mme DARID	A206
2DE05	Mme CLOTILDE	A207
2DE06	Mme STUBLER	A208
2DE07	M. FERNANDES	A209
2DE08	M. VAITILINGOM	A210
2DE09	Mme JAMAL-BEY	B101
2DE10	M. AROULDASSOU	B102
2DE11	Mme PRANEUF-REY	B103
TG1	M. BEJOINT · M. GABORIEAU	A209
TG2	Mme BANDAMA ATIAMA · M. RINGWALD	A210
TG3	Mme THALOUARN · M. WISSE	B101
TG4	M. MARMOL · M. PLUIES	B102
TG5	Mme DALMON · Mme MUSSARD	B103

Classe	Professeur(s) principal(aux)	Salle d'accueil
PRO (17)		
1BMA	M. DEHONGHER	Infographie
1CAP MPI	Mme VAITILINGOM	E212
1CAP SDG	M. BOUROULT	Infographie
1CAPCRTP	M. DORVAL	E211
1PR AFB	M. CARO	E207
1PR ORGO	M. JULIENNE	E208
1PR TP	M. M'JIMAR	MOD3
2BMA	Mme LEGER	Infographie
2CAP MPI	M. VINGUETAMA	E212
2CAP SDG	Mme SCHEHR	Infographie
2CAPCRTP	M. GONTHIER	E211
2CDBTP1	M. MARTIN	E207
2CDBTP2	M. POMAREDE	E208
CS	M. BOULANT	F103
TPR AFB	Mme BESSON · Mme LEBON	E203A
TPR ORGO	M. FRAISE	E203B
TPR TP	M. DAUVERCHAIN	F Atelier TP2
TECHNO (3)		
1STI2D1	M. PAVADEPOULLE	LABO STI
TSTI2D1	Mme LEROY · Mme SERY	LABO STI
TSTI2D2	M. GANGNANT · M. LESPORT	LABO STI

LES PROFESSEURS COORDONNATEURS

Discipline	Professeur(s) coordonnateur(s)
SVT	Mme JAMAL-BEY
Sciences physiques	M. GANGNANT
Physique	M. HOARAU
SII — option génie thermique	M. MAILLOT
Mathématiques	M. AROULDASSOU · Mme BOVALO
Mathématiques — Sciences	M. FRAISE
Peinture — Revêtement	M. CARO
Philosophie	Mme DALMON
Histoire-Géographie	M. WISSE
Lettres — Anglais	Mme CHEN-YIN-HU
Lettres — Histoire-Géographie	Mme ROGER
Allemand	Mme BART
Anglais	Mme SERY
Dessin — Arts appliqués	Mme LEGER
Espagnol	Mme BANDAMA ATIAMA
SES	M. MARMOL
EPS	M. SANDRE
Sciences de l'ingénieur / STI2D	Mme LEROY
BTS FABCR	M. CHAUSI
BTS FED	M. LESPORT
BTS MEC	M. VITRY
Génie civil	M. GONTHIER
Lettres modernes / classiques	Mme POUZET
PSE	Mme MEYNIEUX

LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2026-2029

Résumé — LPO Bois d'Olive.

Le **projet d'établissement 2026-2029** du Lycée Polyvalent de Bois d'Olive s'inscrit dans la continuité de l'auto-évaluation menée entre 2023 et 2024 et de l'évaluation externe réalisée en avril 2025. Il vise à construire un lycée **plus fédérateur, plus ambitieux, plus ouvert et davantage tourné vers la réussite et l'épanouissement de chaque élève**.

Le diagnostic met en évidence de nombreux points forts : des résultats au baccalauréat en progression, une équipe dynamique, une ouverture internationale reconnue, des partenariats solides avec la Cité éducative et le monde professionnel, ainsi qu'une importante dynamique de projets. Il fait également apparaître plusieurs défis : l'absentéisme et le décrochage, le manque d'ambition de certains élèves, les difficultés de la voie professionnelle, le cloisonnement entre les différentes voies et la nécessité de renforcer la cohésion de l'ensemble de la communauté éducative.

Axe 1 — Un lycée pour s'épanouir et réussir ensemble

Coordonnateur : M. WISSE

Cet axe place **le bien-être, la réussite et le sentiment d'appartenance** au cœur de l'action de l'établissement. Il s'agit notamment de lutter contre l'absentéisme et le décrochage, de renforcer l'accompagnement des élèves, d'améliorer le climat scolaire et de développer une véritable culture de la réussite. Le projet prévoit également de renforcer la cohésion entre les personnels et entre les voies générale, technologique et professionnelle, de développer les projets communs, les espaces de convivialité et l'expression des élèves. L'ambition scolaire sera particulièrement renforcée grâce à l'accompagnement aux examens, au tutorat, à l'orientation et à la valorisation des réussites.

Axe 2 — Un lycée ouvert sur sa région et sur le monde

Coordonnatrice : Mme SERY/M.LESPORT

Cet axe vise à **élargir les horizons des élèves et à favoriser leur ambition, leur mobilité et leur insertion**. Il s'appuie sur les partenariats avec les collèges, les établissements d'enseignement supérieur, les entreprises et les acteurs du territoire. L'ouverture internationale constitue un levier majeur avec la poursuite et le développement des mobilités **Erasmus+**, des PFMP à l'étranger, des échanges européens et de la formation des personnels. La valorisation des filières professionnelles et technologiques, les Cordées de la Réussite, les concours, les partenariats entreprises et les projets scientifiques doivent également contribuer à renforcer l'attractivité du lycée.

Axe 3 — Former des citoyens du XXI^e siècle

Coordonnateur : M. FRAISE

Cet axe a pour ambition de former des élèves **éclairés, responsables, autonomes et engagés**, capables de comprendre les enjeux contemporains. Il s'articule autour de l'esprit critique, de l'éducation aux médias et à l'information, de l'usage responsable du numérique et de l'intelligence artificielle, ainsi que de l'éducation au développement durable, à la santé et au vivre-ensemble. Le projet prévoit notamment de développer les débats, les projets médias, le tri et la réduction des déchets, les actions E3D, la prévention en matière de santé, la lutte contre les discriminations et la promotion des valeurs républicaines.

LE SERVICE DE LA GESTION

Consignes de gestion — rentrée scolaire 2026-2027

Clés de salle et ouverture du portail

Les clés sont à retirer au service d'accueil. Se présenter avec son emploi du temps pour obtenir les clés des salles concernées et les codes d'accès au parking.

Un système d'ouverture du portail à distance, fondé sur la reconnaissance des numéros de téléphone portable, est opérationnel. Pour l'activation, se rapprocher de Mme SEMERLE (formulaire en annexe).

- Ne pas composer les codes des portails en présence des élèves.
- Le parking du haut (portail livraison) est réservé aux agents ; celui du bas (accès lycée) aux autres personnels.
- Les clés sont remises gratuitement. En cas de perte, le signaler d'urgence à l'accueil : le remplacement est facturé au tarif voté en conseil d'administration (15,00 € par pièce). Une déclaration de perte auprès de la police est nécessaire pour l'assurance du lycée.
- En cas de départ définitif, les clés sont rendues à l'accueil, faute de quoi elles seront facturées.

Utilisation et aménagement des salles

Chaque utilisateur ouvre et ferme sa classe. À la fin du cours, il éteint les lumières, les ventilateurs et les climatiseurs et ferme les jalousies : cela contribue au respect de l'environnement, évite les gaspillages et empêche les déclenchements intempestifs de l'alarme.

- Pour le maintien des salles en bon état, empêcher les élèves de commettre des dégradations (graffitis sur les murs et les tables, arrachement des prises électriques, vidage des extincteurs...). En cas de constat, prévenir rapidement l'intendance.
- Si l'élève est pris sur le fait, communiquer son nom à la vie scolaire pour suite à donner.
- Les salles sont aménagées en fonction des besoins : positionnement et nombre de tables, chaises, tableaux, vidéoprojecteurs, ordinateurs, multiprises, haut-parleurs, TBI...
- Pour modifier les installations ou ajouter des équipements, créer un ticket à l'aide du QR code correspondant.
- Il est interdit de récupérer du mobilier dans les salles attenantes.
- Ne pas déplacer ni emporter les télécommandes de climatisation et de vidéoprojecteur. Pour respecter les règles de sécurité, éviter l'ajout de rallonges électriques.

Pour signaler un problème ou un dysfonctionnement lié à la maintenance, générer un ticket en scannant le QR code affiché en salle des professeurs.

Crédits pédagogiques

- Pour l'enseignement général, le professeur coordonnateur remplit une proposition d'achat qu'il remet à l'intendance, accompagnée d'un ou plusieurs devis.
- Pour l'enseignement professionnel, les propositions d'achat sont remises au DDFPT.
- Seules les dépenses validées par un bon de commande sont traitées.

- Les achats directs sur deniers personnels sont réglementés : ils demeurent exceptionnels et ne peuvent être effectués qu'après autorisation du gestionnaire. Le passage à OPALE (progiciel financier) limite ces achats.
- **Rappel : les crédits pédagogiques sont attribués pour l'année civile.**

Projets de sorties pédagogiques

Un formulaire est disponible au secrétariat du Proviseur.

- Le compléter et le remettre au secrétariat **au moins 15 jours avant la sortie**, délai minimum pour les réservations de bus, de repas froids, etc. Il est conseillé de passer à l'intendance quelques jours avant la sortie pour s'assurer que tout a bien été commandé.
- Certains projets, notamment ceux qui nécessitent une convention, doivent être validés au préalable par le conseil d'administration : ils doivent donc être soumis à la direction suffisamment à l'avance.
- Joindre la liste des élèves le cas échéant (groupe, option...). Pour les spectacles, préciser l'heure de début et de fin de séance.

Accès au restaurant scolaire

- L'achat des repas se fait à l'intendance ; le compte doit être crédité avant tout passage. Paiement par chèque de préférence.
- La carte d'accès au restaurant est rechargeable par repas et doit être débitée à chaque passage au self.
- Les tarifs votés par la Région Réunion varient selon les catégories de personnels (A, B, C, contractuel, contrat aidé).
- Horaire de passage des commensaux : 11h00 — 12h45.
- La 1^{re} carte est gratuite ; en cas de perte, son remplacement est payant.
- En cas de départ définitif, la carte est à rendre à l'intendance, faute de quoi elle sera facturée.

LE SERVICE DE SANTÉ — L'INFIRMERIE

Fonctionnement

L'infirmière de l'Éducation nationale, référente santé de l'établissement, accueille, écoute et soigne les élèves pour quelque motif que ce soit.

Sauf urgence, les élèves doivent se rendre à l'infirmerie en dehors des heures de cours, ou sur convocation de l'infirmière. L'élève doit être accompagné, et l'accompagnant retourne en classe aussitôt après avoir déposé le malade.

Médicaments

Les médicaments sont interdits dans l'enceinte du lycée. Tout traitement devant être pris pendant le temps scolaire doit être déposé à l'infirmerie avec la prescription médicale.

Maladie chronique et handicap

En cas de maladie chronique, un PAI (projet d'accueil individualisé) peut être mis en place à la demande des parents. Un protocole de traitement y sera détaillé et les médicaments seront déposés à l'infirmerie.

Les élèves atteints de maladie chronique et/ou porteurs de handicap peuvent bénéficier d'aménagements (temps scolaire et/ou examens) **après avis du médecin de l'Éducation nationale**.

Évacuation des élèves

Tout élève malade ou victime d'un traumatisme sera évacué du lycée. Les parents sont prévenus par l'infirmière (ou par la vie scolaire en son absence) afin de récupérer leur enfant dans les plus brefs délais. En cas d'urgence, l'élève sera dirigé vers l'hôpital par le SAMU.

En aucun cas l'élève n'appelle directement ses parents.

Information santé

- L'élève s'engage à respecter l'obligation vaccinale, en référence au code de la santé publique.
- Au moment de l'inscription, l'infirmière ouvre un dossier infirmier pour chaque nouvel élève.
- **Toute modification doit être signalée.**

Contraception d'urgence

La loi autorise l'infirmière à délivrer la contraception d'urgence.

EPS et inaptitude

En cas d'inaptitude à la pratique de l'EPS, le certificat médical doit être présenté au professeur puis remis à l'infirmière, qui remplira le carnet de liaison à faire viser par la vie scolaire.

Numéros utiles

3114	Prévention du suicide
3018	Numéro national contre le harcèlement

LES FONDS SOCIAUX (LYCÉEN ET CANTINES)

Depuis 1992, des aides financières exceptionnelles, sous la forme du fonds social lycéen, peuvent être accordées aux élèves pour toutes les dépenses liées à la scolarité : fournitures et manuels scolaires, tenues de sport, sorties pédagogiques, calculatrice, lunettes de vue, etc. Cette liste n'est pas exhaustive. Merci de bien vouloir donner l'information aux élèves et aux familles qui vous semblent relever de ce dispositif.

Institué en 1997, le fonds social des cantines est une aide financière destinée à permettre l'accès à la demi-pension à davantage d'élèves, grâce à une prise en charge partielle du coût supporté par les familles (la gratuité restant exceptionnelle).

- Les demandes sont à effectuer à la permanence de l'assistante sociale.
- Une commission examine les dossiers et arrête les décisions d'attribution.
- Si l'élève est mineur, l'aide est attribuée au responsable légal.

Le travail partenarial étant indispensable à la connaissance et à la prise en charge des élèves, n'hésitez pas à faire appel au service social pour toute situation pouvant nécessiter écoute, soutien, aide ou accompagnement.

MODE D'EMPLOI DE LA VIE SCOLAIRE

Absences des élèves

Les familles sont prévenues dans l'heure, par appel ou SMS, de l'absence de leur enfant : d'où l'importance pour le professeur de **faire l'appel et de le valider au plus tôt sur Pronote**.

L'élève absent doit justifier son absence auprès de la vie scolaire **dès son retour**. Si le professeur constate que l'élève n'a pas justifié son absence à son retour au lycée, il est prié de l'envoyer à la vie scolaire, qui fera également un rappel à la famille sur ses obligations. L'élève pourra de nouveau être accepté en cours une fois l'absence tamponnée sur le carnet par la vie scolaire (pages vertes du carnet).

Un bilan trimestriel des absences sera transmis au professeur principal pour remise aux parents lors de la rencontre parents / professeurs.

Appel en ligne

L'appel doit être fait à chaque heure, en ligne sur Pronote. Il relève de la responsabilité du professeur.

- Ne pas oublier de noter les élèves retardataires sur Pronote.
- En cas de panne d'internet ou de problème technique, transmettre chaque heure un papier libre à la vie scolaire en précisant date, heure, classe, salle, absents et retardataires.
- Ne pas noter le motif de l'absence ou du retard sur Pronote.

Référents par classe

CPE référent	Classes suivies
M. BONNAUD	Bac Pro, 2ndes paires, STI2D, Terminales G
Mme REYNAUD	CAP, 1res G, 2ndes impaires, BTS, BMA, CS Peinture

Professeur principal et suivi des élèves

- Point mensuel (au minimum) entre le professeur principal et le CPE référent : absences, incidents, situations d'élèves particulières (familiale, santé, absentéisme, comportement, mise en place de fiches de suivi, etc.).
- Il est recommandé que les entretiens avec les familles (ou les élèves) soient menés conjointement par le PP et le CPE référent, dans l'objectif d'un meilleur suivi de l'élève.

La porte des CPE est toujours ouverte aux professeurs principaux ; ne pas hésiter toutefois à prendre rendez-vous pour être sûr de ne pas être interrompu par les aléas du quotidien.

NB : un bilan des absences de la classe peut être transmis à la demande du PP à tout moment de l'année. Concernant les informations importantes, ne pas attendre le point mensuel et privilégier la communication directe avec le CPE.

Punitions

(cf. règlement intérieur)

- **Une excuse** orale ou écrite.
- **Une observation écrite** dans le carnet (pages de correspondance) : penser à vérifier la signature des parents.

- **Un devoir supplémentaire** (à saisir dans le carnet pour information aux parents, et sur Pronote : onglet « punitions »).
- **Une retenue** : le professeur qui punit prend en charge la retenue selon ses horaires ; il complète la partie « retenue » du carnet et saisit la retenue sur Pronote.

La vie scolaire prend en charge ses propres retenues (retards, école buissonnière, comportement) certains mercredis après-midi. La retenue doit être signée par les parents, puis visée par le professeur en fin de retenue pour attestation de présence.

Pour rappel, la note de zéro infligée à un élève pour un motif disciplinaire est proscrite.

Sanctions

(cf. règlement intérieur)

- L'avertissement et le blâme : les parents de l'élève sont convoqués.
- L'exclusion temporaire (de ½ à 8 jours).
- L'exclusion définitive, prononcée par le conseil de discipline.
- La mesure de responsabilisation : sanction éducative et alternative à l'exclusion temporaire.

Pour toute demande de sanction, il est nécessaire d'écrire un rapport d'incident et de le remettre au CPE référent, au proviseur ou au proviseur adjoint, ainsi qu'au professeur principal. L'ensemble de l'équipe pédagogique sera informée de la sanction prise via Pronote.

Toute sanction disciplinaire est décidée par l'équipe de direction, en concertation avec les CPE.

Exclusion exceptionnelle de cours

Uniquement pour manquement grave, atteintes verbales ou physiques.

L'élève exclu doit être signalé en temps réel par le professeur sur Pronote ou via un mot dans le carnet (motif, heure, travail à faire). Il doit obligatoirement être accompagné à la vie scolaire, soit par un élève de confiance, soit par un AED à proximité. La vie scolaire informe la famille de l'exclusion dans l'heure (SMS ou appel).

Ne sera pas accepté l'élève exclu pour défaut de matériel, retard, bavardage, etc., pour des raisons légales : dans ce cas, l'élève retourne en classe. Ces problèmes peuvent être discutés ultérieurement avec le CPE. De plus, diverses punitions sont envisageables avant l'exclusion de cours (réprimande orale ou écrite, appel aux parents, devoir supplémentaire, retenue, entretien avec le CPE, etc.).

NB : les exclusions collectives sont interdites.

Retards

Passage obligatoire à la vie scolaire pour les élèves retardataires. La vie scolaire remplit la partie « retard » du carnet de correspondance (heure d'arrivée et motif) et saisit le retard sur Pronote.

- Si un élève se présente en retard à votre cours sans être passé par la vie scolaire, merci de l'y orienter.
- À partir de 30 minutes de retard, l'élève est saisi « absent » sur Pronote, même s'il va en cours.
- Exception pour l'EPS : à partir de 15 minutes de retard, l'élève ne sera pas accepté en cours pour les deux heures.
- Le professeur est libre de punir l'élève ponctuellement retardataire, selon son appréciation. Concernant les retards systématiques, le traitement est réalisé en collaboration entre le professeur principal, le CPE et les parents.
- Les élèves convoqués par les CPE ou par la direction disposent d'un billet nominatif justifiant leur retard : merci de ne pas les noter en retard.

- En cas de retenue d'un ou plusieurs élèves après le cours, le professeur transmettra un mot justifiant ce retard pour le professeur suivant.

Infirmierie

En cas d'urgence pendant les cours (problème médical qui ne peut pas attendre la fin du cours), le professeur autorise l'élève, muni de son carnet dûment rempli, à se rendre à l'infirmierie accompagné d'un camarade jusqu'à sa prise en charge par l'infirmière. L'infirmière confirmera le passage de l'élève en complétant la même partie du carnet.

Lorsque l'infirmierie est fermée, l'élève malade est pris en charge par la vie scolaire, qui contacte les parents.

Autres points

- Sorties de cours « toilettes » ou « pour boire » : à l'appréciation du professeur et sous son entière responsabilité. Pas de sortie anticipée avant la sonnerie.
- Sorties scolaires : liste **nominative** des élèves à déposer à la vie scolaire au minimum 48 h à l'avance, ou sur la fiche projet (au dos).
- Changements de salle exceptionnels de dernière minute : informer la direction, les CPE et la vie scolaire (via un message Pronote, par exemple).

CHARTRE INFORMATIQUE ET INTERNET

Pour rappel, la charte informatique a été transmise par le rectorat à la fin de l'année scolaire 2024-2025. Elle est disponible à l'adresse suivante :

<https://nuage03.apps.education.fr/index.php/s/Fm8GqCPKTtQ9nNt>



QR code d'accès à la charte informatique.

Extrait de la charte relatif au RGPD

Article VII. Activités de traitements de données à caractère personnel

En application des dispositions du règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) et la Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 et son décret d'application l'institution ainsi que les utilisateurs s'engagent à respecter les règles légales relatives à la protection des données personnelles.

Les données à caractère personnel sont des informations qui permettent - sous quelque forme que ce soit - directement ou indirectement, l'identification des personnes physiques auxquelles elles s'appliquent.

Les traitements de données à caractère personnel mis en œuvre dans l'académie doivent préalablement faire l'objet d'une inscription aux registres des traitements de l'EPLE, du premier degré ou des services académiques et régionaux³².

³⁰ Conservation des informations techniques de connexion telles que l'heure d'accès, l'adresse IP de l'utilisateur.

³¹ <https://www.cnil.fr/fr/guide-rgpd-du-developpeur>

³² Les registres sont dématérialisés via l'application RADIO (Registre des Activités de Données Individuelles de l'Organisation), accessible sur l'environnement numérique de travail Metice dans la rubrique « Ressources et outils

En conséquence, tout personnel souhaitant procéder à la création de traitement de données à caractère personnel devra en informer son supérieur hiérarchique et le responsable de traitement de structure.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de cette loi, chaque personne dispose de droits relatifs à l'ensemble des données le concernant, y compris les données portant sur l'utilisation des systèmes d'Information.

Les demandes relatives aux traitements de données à caractère personnel mis en œuvre au sein de l'académie peuvent être adressées, selon les cas, au référent RGPD de votre structure (si elle en est pourvue) ou au délégué académique à la protection des données

- par courriel : dpd@ac-reunion.fr
- par courrier postal adressé au :
Secrétariat Général – Déléguée académique à la protection des données
Rectorat de La Réunion 24 Avenue Georges Brassens 97743 Saint-Denis Cedex 9
- par formulaire de contact <https://www.ac-reunion.fr/espace-contact>

Une annexe détaillée et spécifique à la politique de protection des données de l'académie au RGPD sera établie et disponible sur le site de l'académie.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

La République est laïque

1. La France est **une République indivisible, laïque, démocratique et sociale**. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.
2. La République laïque organise **la séparation des religions et de l'État**. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.
3. La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. **Chacun est libre de croire ou de ne pas croire**. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.
4. La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.
5. La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

L'École est laïque

6. La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcherait de faire leurs propres choix.
7. La laïcité assure aux élèves l'accès à **une culture commune et partagée**.
8. La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du **pluralisme des convictions**.
9. La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.
10. **Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité**, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.
11. **Les personnels ont un devoir de stricte neutralité** : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.
12. **Les enseignements sont laïques**. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, **aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique**. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.
13. Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.
14. Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. **Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit**.
15. Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.

ANNEXES

Documents de référence joints au présent bulletin.

Annexe 1 — Accès à l'établissement via le téléphone personnel

À l'attention des personnels du lycée.



Le lycée souhaite activer le dispositif d'ouverture du portail à distance via un smartphone/téléphone portable, en plus du système actuel par code.

Ceux qui souhaitent utiliser ce nouveau mode d'accès à l'établissement doivent communiquer un numéro de téléphone au service de gestion (cf. document joint).

Ces coordonnées téléphoniques seront enregistrées dans la base de données pour le portail concerné selon une plage horaire définie.

Vous serez ensuite destinataire du numéro à composer pour ouvrir le portail concerné.

Cette installation ne génère aucun frais pour l'utilisateur mais implique la responsabilité de chacun.

La secrétaire générale
Du Lycée de Bois d'Olive





ACCES A L'ETABLISSEMENT VIA LE TELEPHONE PERSONNEL

➤ IDENTITE

Nom : Prénom :

Courriel :

➤ STATUT

☐ Titulaire

☐ Contractuel

Date de fin de contrat :

➤ FONCTION / DISCIPLINE

☐ Personnels d'encadrement, administratifs, sociaux et de santé

☐ Enseignants

☐ ATTEE

☐ AED

☐ AESH

☐ Autres (précisez) :

■ Autorise l'établissement à utiliser mon numéro de portable pour avoir accès au portail personnel du lycée.

Numéro :

■ M'engage à respecter les conditions d'utilisation de ce dispositif

Fait à St Pierre, le

Signature

Lycée de Bois d'Olive - 112 Avenue Laurent Vergès – 97432 RAVINE DES CABRIS

Annexe 2 — Note de service : prêt de matériels

À l'attention des personnels de l'établissement.



académie
La Réunion

Saint Pierre, le 25/06/25

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Note de service
à l'attention des personnels



Lycée de Bois d'Olive

**Lycée de BOIS
d'OLIVE**
112, Avenue Laurent Vergès
97432 RAVINE DES CABRIS
Ile de la Réunion

Objet : Prêt de matériels

Dorénavant, le prêt de matériel et/ou de véhicule appartenant à l'établissement ne sera autorisé **qu'à des fins strictement pédagogiques ou professionnelles**.

En effet, eu égard aux demandes de plus en plus nombreuses pour des prêts en dehors des périodes d'activités scolaires et pour des besoins strictement personnels, l'établissement ne peut plus se permettre d'offrir cette possibilité.

Cette mesure vise à assurer une meilleure gestion du matériel et à en garantir la disponibilité et le bon état de marche pour les activités éducatives.

Gestionnaire

Téléphone
0262 49 89 65

Fax
0262 49 89 70

Mel
gestion.9741206t@ac-
reunion.fr

La Gestionnaire,



La Provisure,



Annexe 3 — Résultats des examens

Baccalauréat général et technologique LPO Bois d'Olive — session 2026

Examen	Refusés	Admis	Mention AB	Mention B	Mention TB
Baccalauréat général	3,5 %	96,5 %	35,5 %	24,5 %	7,5 %
Baccalauréat technologique	6,9 %	93,1 %	41,9 %	11,7 %	0,0 %

Document réalisé le 09/07/2026 par le secrétariat d'examen.

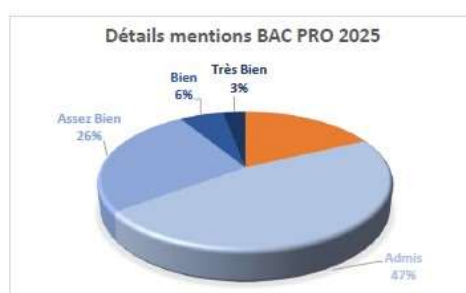
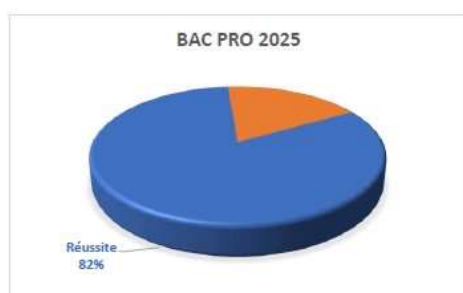
Baccalauréat général et technologique ACADEMIE REUNION — session 2026

	Juin/juillet 2026			Rappel session 2025		
Série du baccalauréat	Nb de présents	Nb total d'admis	Taux de réussite	Nb de présents	Nb total d'admis	Taux de réussite
Total Bac général	5 313	5 071	95,4%	5 267	5 066	96,6%
Total Bac technologique (y compris agriculture)	2 852	2 550	89,4%	2 833	2 545	89,8%
Bac STHR sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration	29	29	100,0%	26	26	100,0%
Bac ST2S sciences et technologies de la santé et du social	513	455	88,7%	534	481	90,1%
Bac STI2D : sciences et technologies de l'industrie et du développement durable	572	535	93,5%	590	543	92,0%
Bac STD2A : sciences et technologies du design & Art Appliquées	27	27	100,0%	31	3	100,0%
Bac STMG : sciences et technologies de management et de gestion	1 538	1 347	87,6%	1 511	1 338	88,6%
Bac STL : sc. et techno. de laboratoire	144	128	88,9%	122	107	87,7%
Bac STAV : sciences et technologies de l'agronomie et du vivant	29	29	100,0%	19	19	100,0%
Total Bac professionnel	3 789	3 065	80,9%	3 785	3 068	81,1%
Bac pro Production	1 551	1 253	80,8%	1 509	1 175	77,9%
Bac pro Services	2 026	1 652	81,5%	2 041	1 678	82,2%
Bac pro agricole	212	189	89,2%	235	215	91,5%
Ens. Tous bacs	11 954	10 715	89,6%	11 885	10 679	89,9%

Source : DEPP MEN / Traitement DSM4

Résultats du Baccalauréat Professionnel

Spécialité Bac Pro	Taux de Réussite	Mentions		
		Assez Bien	Bien	Très Bien
TPR AFB	73%	13%	7%	0%
TPR TP	90%	50%	0%	0%
TPR ORGO	89%	22%	11%	11%
Bac Pro 2025	82%	26%	6%	3%



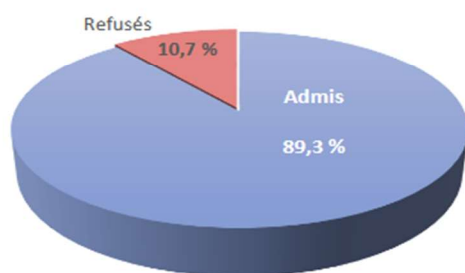
BCP ACADEMIE REUNION — session 2026

Total Bac professionnel	3 789	3 065	80,9%	3 785	3 068	81,1%
Bac pro Production	1 551	1 253	80,8%	1 509	1 175	77,9%
Bac pro Services	2 026	1 652	81,5%	2 041	1 678	82,2%
Bac pro agricole	212	189	89,2%	235	215	91,5%

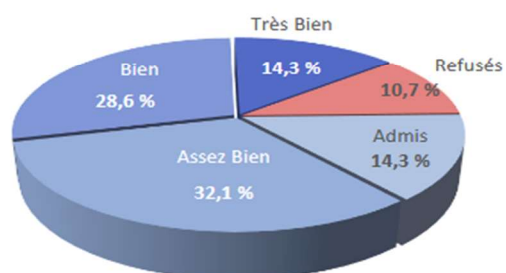
CAP BOIS D'OLIVE — session 2026

Spécialité CAP	Effectifs	Reçus	Taux Réussite	Mentions					
				AB		B		TB	
				eff	%	eff	%	eff	%
CRCTP	6	5	83,3%	2	33,3%	3	50%	0	0%
MPI	12	10	83,3%	4	33,3%	3	25,0%	0	0%
SDG	10	10	100%	3	30,0%	2	20,0%	4	40,0%
CAP 2026	28	25	89,3%	9	32,1%	8	28,6%	4	14,3%

Réussite CAP 2026



Détails mentions CAP 2026



CAP ACADEMIE REUNION — session 2026

Résultats provisoires aux examens professionnels de niveau 3

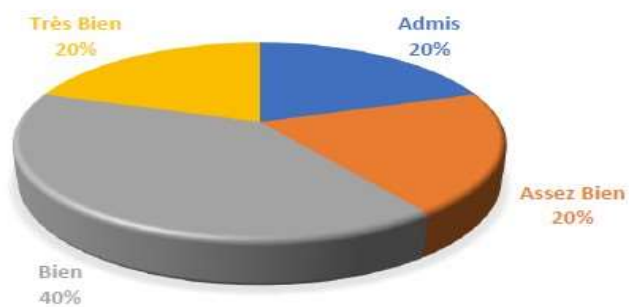
	Session Juin 2026			Session 2025	Session 2022	Session 2020	Session 2019
	Présents	Admis	% admis	% admis	% admis	% admis	% admis
CAP	3280	2563	78,1%	78,5%	81,6%	88,0%	83,3%
CS / MC	131	121	92,4%	88,0%	85,2%	87,6%	86,0%
Total	3411	2684	78,7%	78,9%	81,8%	88,0%	84,1%

Résultats BMA

BMA Arts Graphiques Option A

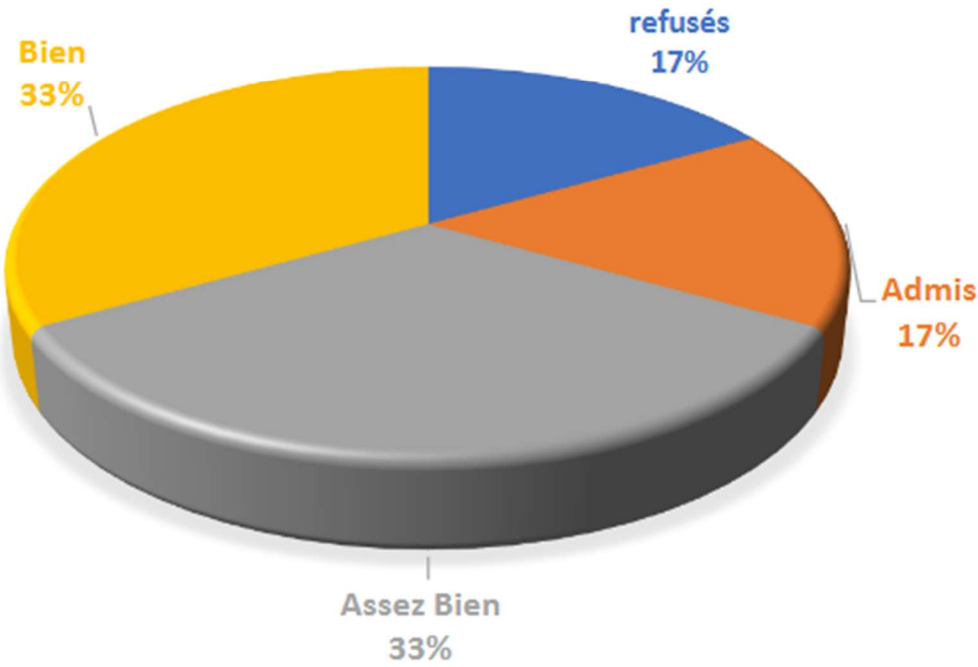
Taux de Réussite	Mentions		
	Assez Bien	Bien	Très Bien
100%	20%	40%	20%

RÉSULTATS BMA ARTS GRAPHIQUES



Taux de Réussite	Mentions		
	Assez Bien	Bien	Très Bien
83%	33,3%	33,3%	0%

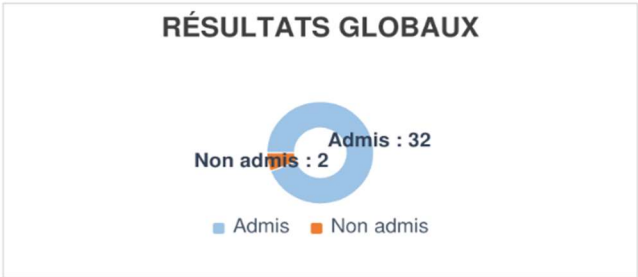
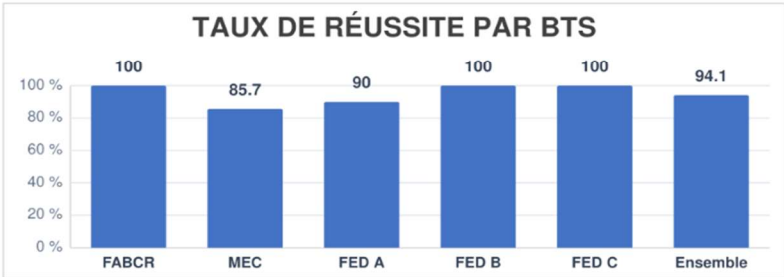
RÉSULTATS CS4 PEINTURE
(détail mentions)



RÉSULTATS BTS 2026

Lycée polyvalent de Bois d'Olive — Session normale, 1er groupe

Spécialité BTS	Présents	Admis	Taux de réussite
FABCR	4	4	100 %
MEC	7	6	85,7 %
FED — option A	10	9	90 %
FED — option B	6	6	100 %
FED — option C	7	7	100 %
TOTAL BTS 2026	34	32	94,1 %



Ensemble BTS FABCR, MEC et FED : 32 candidats admis sur 34 présents.

Annexe 4 — Découpage de l'année scolaire

Période	Dates
SEMESTRES	
S1	Du 19/08/2025 au 18/12/2025
S2	Du 01/02/2025 au 03/07/2026

Annexe 5 — Rapport de stage de fin de seconde



Coordonnées du stagiaire

Nom	
Prénom	
Classe	
Adresse (n° et rue)	
Code postal et ville	

Coordonnées du lieu de stage

Entreprise	
Adresse (n° et rue)	
Code postal et ville	
Téléphone	
Tuteur — Nom	
Tuteur — Prénom	
Tuteur — Statut	
Signature et cachet de l'entreprise	

Rapport à compléter par le tuteur

Ponctualité et présence du stagiaire	
--------------------------------------	--

Participation du stagiaire dans l'entreprise	
Qualité de l'expression	
Qualité de l'investissement	
Objectifs attendus par le tuteur	
Objectifs atteints par le stagiaire	
Note de 1 à 6	
Signature du tuteur et cachet de l'entreprise	

Barème : 1 — excellent · 2 — très bien · 3 — correct · 4 — passable · 5 — insuffisant · 6 — très insuffisant.